

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations de Nailhac, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

PRESENTS :

Titulaires : LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, ROUBINET Florient, LATOUR Bernadette, GRANDCHAMP Sylviane, LAGORCE Isabelle, BOUTOT Daniel, BALCAEN Philippe, PUJOLS Jean-Louis, MOUSSEULT Philippe, DEPRAETE BISBROUCK Odile, TOURNAIRE Florent, MICHEL Françoise, CHERQUI Didier

Suppléants : AGENEAU Elodie, DESVAUX Rolande, MAQUET Jean-Michel

EXCUSES : RODRIGUES Antonio, MICHEL Elisabeth, MAGNEUX Marine, BOADA Stéphane

ABSENTS : MERCIER Gérard, ROMER Corinne, PECOU Catherine, CHAMPAGNE Jean-Marie, FERENCZI Guilaine, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie

Secrétaire de séance : MOUSSEULT Philippe

N° : 2025-001

Objet : Suppression au tableau des effectifs du poste d'Adjoint technique principal de 2e classe – Agent des écoles 10 heures.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C (2) ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 03/01/2025,

Le Président expose au Comité syndical la nécessité de supprimer le poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe Agent des écoles de catégorie C, à 10 heures hebdomadaires.

Aux motifs suivants :

- Le poste ne correspond plus aux besoins de la structure du groupement scolaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la suppression au tableau des effectifs du SIVOS du Pays de Hautefort du poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe Agent des écoles de catégorie C, à 10 heures hebdomadaires.

- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/04/2025.

Adopté à l'unanimité

**Le Secrétaire de séance,
M.Philippe MOUSSEULT**

**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

HAUTEFORT le 01/04/2025

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 03/04/2025

